



Annulation de commande de lunettes

Par **nefert**, le **07/01/2014** à **22:17**

Bonsoir,

Le 31 décembre je suis allée chez un opticien pour faire faire des lunettes avec ma mutuelle qui se terminait ce jour.(je changeais de mutuelles au 01/01/14)

L'opticien ne pouvait pas faire de facture cette date mais seulement à la date de réception des lunettes. Du coup il n'a pas pu prendre ma mutuelle. Je devais rapporter ma nouvelle carte de mutuelle.

Avec les fêtes je n'ai pas pu le faire de suite et le 03 janvier en vérifiant mes nouveaux remboursements je devais déboursé trop d'argent et cela n'était pas prévu je lui envoyait un mail pour annuler ma commande (qui est restée sans réponse malgré une relance).

Ce jour j'apprends que mes verres sont arrivés et que je ne peux annuler ma commande. Que puis-je faire ?

Merci d'avance.

Nefert

Par **aguesseau**, le **07/01/2014** à **23:24**

bjr,
vous avez commandé des lunettes, vous les payez et les récupérer.

on n'annule pas une commande par un mail.
vous auriez du au minimum vous déplacer au magasin pour vous expliquez.
avant de commander ce genre d'article, on se renseigne auprès de sa nouvelle pour
connaître le remboursement prévu.
cdt

Par **Lag0**, le **08/01/2014** à **08:22**

Bonjour,
Pour une commande en magasin, vous ne disposez pas de droit de rétractation. Toute
commande est donc ferme et définitive (sauf accord amiable)...